

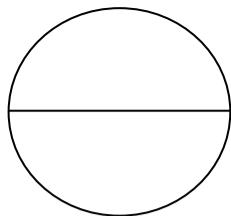
SÉANCE
ORDINAIRE
10 NOVEMBRE 2025

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Duhamel
Province de Québec
MRC PAPINEAU



ORDRE DU JOUR

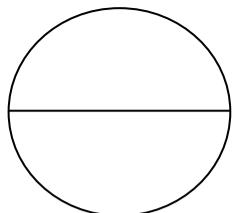
- 1. Ouverture de la séance**
 - 1.1 Ouverture de la séance
 - 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
 - 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2025 et du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 octobre 2025.
- 2. Finances**
 - 2.1 Adoption des comptes fournisseurs et des salaires nets au 31 octobre 2025
 - 2.2 Rapport mensuel des revenus et des dépenses au 31 octobre 2025
- 3. Dossier station d'essence**
- 4. Dossier mine**
- 5. Rapport du Maire**
- 6. Période de questions des citoyens (15 minutes)**
- 7. Département de l'Administration**
 - 7.1 Correspondance – Annexe III
 - 7.2 Déclaration des intérêts pécuniaires
 - 7.3 Remplacement des signataires auprès de notre institution financière
 - 7.4 Avis de motion- Règlement 2025-08 - Reconfection du rôle 2026-2027- 2028
 - 7.5 Offre de service Société de comptables professionnels agréés Amyot-Gélinas
 - 7.6 Participation du fond général 12 958.78\$ - service de la FQM surface multifonctionnelle
 - 7.7 Emploi été Canada 2026 – Demande de subvention
 - 7.8 Appui à la municipalité de Lac-Simon – réparation du pont sur le chemin TDL
 - 7.9 La grande semaine des tout-petits – Levée du drapeau
 - 7.10 Encan silencieux – ouverture des soumissions
- 8. Département de la Sécurité Publique**
 - 8.1 Compte rendu du département
- 9. Département des Travaux publics & Hygiène du milieu**
 - 9.1 Compte rendu du département S/O
 - 9.2 Entériner l'acceptation de la soumission – moteur barrière garage
 - 9.3 Entériner Appel d'offres AOP 2025-06 HM- Location et transport de conteneurs
- 10. Département de l'Environnement et de l'Urbanisme**
 - 10.1 Compte rendu du département
 - 10.2 Nomination CCU élu(e)
 - 10.3 Nomination membre comité de démolition
 - 10.4 Adoption du premier projet de règlement 2025-09 – Modifiant le règlement sur les dérogations mineures 2023-07 visant à faciliter les procédures administratives pour les coupes et les récupérations.
 - 10.5 Adoption du premier projet de règlement 2025-10 – Modifiant le règlement 2023-02 du plan d'urbanisme et de développement durable visant à ajouter la nouvelle zone de conservation numéro 002.4-CN et les nouvelles normes de superficie minimales des lots



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Duhamel
Province de Québec
MRC PAPINEAU**



- 10.6 Adoption du premier projet de règlement 2025-11- Modifiant le règlement 2023-02 du plan d'urbanisme et de développement durable visant à réserver deux sites de développement résidentiel en conformité avec le schéma d'aménagement de la MRC Papineau
 - 10.7 Adoption du premier projet de règlement 2025-12 - Modifiant le règlement 2023-03 sur les permis et certificats modifiant les pénalités d'abattage d'arbre, les documents à fournir pour une vidange de fosses septique et certaines dispositions sur les conditions d'émission d'un permis ou d'un certificat
 - 10.8 Adoption du premier projet de règlement 2025-13 - Modifiant le règlement de zonage 2023-04 visant à créer la zone de conservation numéro 002.4-CN, à régir le contingentement des établissements à caractère érotique ainsi que les normes entourant les résidences de tourisme et modifier l'affectation et les usages de la zone 106-P (devenue 106-M)
 - 10.9 Adoption du premier projet de règlement 2025-14 - Modifiant le règlement de zonage 2023-04 visant à permettre les enseignes électroniques et les coupes de récupération
 - 10.10 Adoption du premier projet de règlement 2025-15 - Modifiant le règlement de zonage 2023-04 afin d'ajouter la classe d'usage - Hameau d'hébergement léger- à la classe d'usage C6 - Hébergement touristique et pour modifier les limites des zones 024 et 202-F
 - 10.11 Adoption du premier projet de règlement 2025-16 - Modifiant le règlement de zonage 2023-04 du plan d'urbanisme et de développement durable visant à ajouter des dispositions relatives aux unités d'habitation accessoire
- 11. Département des Loisirs, culture, bibliothèque et tourisme- développement économique**
- 11.1 Compte rendu du département
 - 11.2 Financement pour Le Canada en fête – Demande de subvention
- 12. Période de questions des citoyens (15 minutes)**
- 13. Levée de la séance**



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Duhamel
Province de Québec
MRC PAPINEAU**



**SÉANCE
ORDINAIRE
10 NOVEMBRE 2025**

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Duhamel, tenue le **10 novembre 2025 à 18 h 30** à la salle du communautaire sise au 1890, de la rue Principale à Duhamel, sous la présidence du maire, Monsieur David Pharand

Sont présents : Mesdames Marie-Céline Hébert, Denise Corneau, Sylvie Moreau et Brigitte Mironchuck, messieurs, Michel Longtin et Gilbert Brosseau.

La directrice générale et greffière-trésorière, Madame Liette Quenneville, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

La directrice générale et greffière-trésorière informe le conseil que l'article 148 du *Code municipal du Québec* a été dûment respecté par la transmission aux membres du conseil ou par la disponibilité au bureau municipal de toute documentation utile à la prise de décision, et ce, au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance.

Conformément au règlement 2024-04 sur la régie interne des séances du Conseil de la municipalité de Duhamel cette séance est enregistrée audio.

Il y a 19 personnes qui assistent à la séance.

2025-11-41379

1.1 Ouverture de la séance

IL EST RÉSOLU

D'ouvrir la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Duhamel à 8 h 32

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-11-41380

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST RÉSOLU

QUE les membres du Conseil approuvent l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-11-41381

1.3 Lecture et adoption de procès-verbaux du mois d'octobre 2025

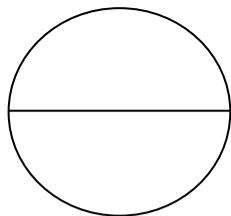
IL EST RÉSOLU

QUE la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2025 et de la séance extraordinaire du 27 octobre 2025 soient exemptées et adoptées tels que déposé.

Vote pour : 5

Vote contre : 1

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Duhamel
Province de Québec
MRC PAPINEAU**



2. FINANCES

2025-11-41382

2.1 Adoption des comptes fournisseurs et des salaires nets au 31 octobre 2025

IL EST RÉSOLU

QUE le Conseil approuve les paiements des comptes payés et à payer au 31 octobre 2025 pour un montant total de 342 064.54 \$ ainsi que les salaires nets au montant de 86 556.29 \$ et ce, tels que détaillés à savoir ;

- La liste sélective des déboursés, payés par les chèques 25696 à 25713
- Les paiements directs 502233 à 502290
- Les prélèvements 7095 à 7134

QUE les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation de pouvoir, incluses à ces listes, soient, par la même occasion, approuvées.

Vote pour : 4

Vote contre : 3

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2025-11-41383

2.2 Rapport mensuel des revenus et dépenses au 31 octobre 2025

IL EST RÉSOLU

QUE le rapport des revenus et dépenses, au 31 octobre 2025 soit accepté, sujet à contrôle par le vérificateur nommé par le Conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. DOSSIER STATION D'ESSENCE

4. DOSSIER MINE

5. RAPPORT DU MAIRE

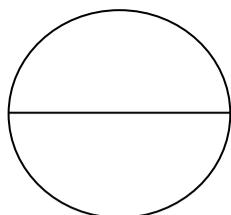
6. PÉRIODE DE QUESTIONS AUX CITOYENS (15 minutes)

19H13 Madame Marie-Céline Hébert quitte son siège, 19h14 elle reprend son siège.

7. DÉPARTEMENT DE L'ADMINISTRATION

7.1 CORRESPONDANCE- Annexe III

Le détail de la correspondance reçue depuis la dernière séance apparaît en annexe III, dans un document intitulé « Correspondance - assemblée du mois de novembre 2025 ».



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Duhamel
Province de Québec
MRC PAPINEAU**



7.2 Déclaration des intérêts pécuniaires

QUE selon l'article 357 de la LERM, mesdames Marie-Céline Hébert, Denise Corneau, Sylvie Moreau, Brigitte Mironchuck et messieurs David Pharand, Michel Longtin et Gilbert Brosseau ont déposé le formulaire de déclaration de leurs intérêts pécuniaires. Ces documents sont déposés aux archives de la municipalité.

2025-11-41384

7.3 Remplacement des signataires auprès de notre institution financière

CONSIDÉRANT le départ de monsieur Raymond Bisson membre du conseil et le départ de madame Monique Dupuis le 31 décembre 2025 ;

II EST RÉSOLU

QUE, madame Denise Corneau conseillère et madame Véronic Minot, directrice générale adjointe et greffe soient autorisés à signer pour et au nom du Conseil, les effets bancaires, en l'absence de monsieur le maire et de la directrice générale.

QUE, notre institution financière procède aux changements de signataires pour le compte de la municipalité de Duhamel.

QUE, notre institution financière procède aux changements de signataires pour le compte 326560.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4 Avis de motion règlement 2025-08 refection du rôle 2026-2027-2028

AVIS DE MOTION est donné par Madame Marie-Céline Hébert à l'effet que le règlement 2025-08 relatif à la refection du rôle 2026-2027-2028 sera adopté avec ou sans modification à une séance ultérieure.

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, le projet de règlement est déposé en même temps que l'avis de motion

2025-11-41385

7.5 Offre de service professionnels – Société de comptables professionnels agréés Amyot Gélinas

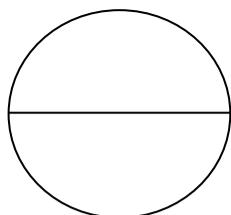
CONSIDÉRANT QUE l'article 966 du Code municipal du Québec (C-27.1) prévoit que le Conseil doit nommer un vérificateur externe;

CONSIDÉRANT QUE la société de comptables professionnels agréés Amyot Gélinas a déposé une offre datée du 31 octobre 2025, en réponse à une demande qui lui a été adressée et qui énonce les services demandés;

IL EST RÉSOLU

QUE, le conseil mandate la société de comptables professionnels agréés Amyot Gélinas pour les services suivants:

- Audit de la municipalité pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2025 au montant de 20 280\$ plus taxes
- Préparation des déclarations fiscales de la municipalité au 31 décembre 2025 au montant de 300\$ plus taxes



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Duhamel
Province de Québec
MRC PAPINEAU**



- Pour toute autre mission d'audit exigé dans le cadre d'un programme de subvention au montant maximum de 2 300\$ plus taxes.

➤ **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2025-11-41386

7.6 Participation du fond général 12 958.78\$ - Service de la FQM – surface multifonctionnelle

CONSIDÉRANT QUE le conseil a déjà mandaté une firme d'ingénierie afin d'élaborer les plans et devis pour une surface multifonctionnelle;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est en attente d'une subvention pour la réalisation d'une surface multifonctionnelle ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité dispose des sommes nécessaires au fonds général ;

IL EST RÉSOLU

QUE le conseil autorise le financement, à même le fonds général, d'un montant de 12 958,78 \$ afin de couvrir les frais liés aux services de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour la réalisation du projet d'ingénierie.

➤ **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2025-11-41387

7.7 Emploi été Canada 2026 – Demande de subvention

CONSIDÉRANT le besoin en prévention incendie afin d'atteindre nos objectifs de prévention auprès de la population, ainsi qu'en environnement pour la protection des lacs;

CONSIDÉRANT QUE la direction générale recommande l'embauche de 2 préventionnistes incendie pour la saison estivale et 1 étudiant pour l'environnement et la protection des lacs, soit de juin à septembre 2026;

IL EST RÉSOLU

QUE les membres du Conseil acceptent la recommandation de la direction générale à l'effet d'embaucher 2 étudiants en prévention incendie et 1 étudiant pour l'environnement et la protection des lacs, pour la saison estivale soit de juin à septembre 2026;

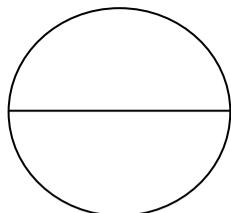
➤ **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2025-11-41388

7.8 Appui à la municipalité de Lac-Simon – réparation du pont sur le chemin du Tour-du-Lac

CONSIDÉRANT QUE le pont situé sur le chemin du Tour-du-Lac, sur le territoire de la Municipalité du Lac-Simon, constitue une infrastructure essentielle à la circulation locale, à la sécurité publique et au développement économique et touristique de la région;

CONSIDÉRANT QUE l'état actuel de ce pont nécessite des travaux de réparation afin d'assurer la sécurité des usagers et la pérennité de l'infrastructure;



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Duhamel
Province de Québec
MRC PAPINEAU**



CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Lac-Simon désire présenter une demande d'intervention auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec pour la réalisation des travaux requis;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Duhamel reconnaît l'importance régionale de cette infrastructure et souhaite appuyer la démarche de la Municipalité du Lac-Simon;

IL EST RÉSOLU

QUE la Municipalité de Duhamel appuie officiellement la Municipalité du Lac-Simon dans sa demande auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable pour la réparation du pont situé sur le chemin du Tour-du-Lac;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la Municipalité du Lac-Simon ainsi qu'au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-11-41389

7.9 La grande semaine des tout-petits – Levé du drapeau

CONSIDÉRANT que la 10e édition de la Grande semaine des tout-petits (GSTP) se tiendra du 17 au 23 novembre 2025;

CONSIDÉRANT que tous les tout-petits devraient pouvoir jouir de conditions de vie leur permettant de développer leur plein potentiel;

CONSIDÉRANT que cette semaine se tiendra sous le thème « 10 ans d'ascension et encore tant à gravir! Ensemble, offrons à chaque tout-petit les moyens d'atteindre son sommet »;

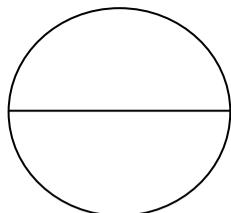
CONSIDÉRANT que la Grande semaine des tout-petits a pour principaux objectifs :

- d'informer sur l'état de bien-être des tout-petits;
- de sensibiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société aux bienfaits et aux retombées de mesures et d'actions collectives en petite enfance et en périnatalité;
- de mobiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société sur l'importance d'agir tôt;
- de mettre en place des conditions assurant le succès de la mise en œuvre de programmes ou de politiques publiques favorables au développement des tout-petits et de leur famille.

CONSIDÉRANT que les instances municipales sont les plus proches des familles et ont donc un impact tangible sur leur qualité et leur bien-être, en prenant des décisions qui ont une incidence directe sur les enfants de tout âge;

CONSIDÉRANT que les municipalités, comme gouvernements de proximité, ont pour mandat de soutenir les organismes de la communauté venant en aide aux jeunes familles;

IL EST RÉSOLU



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Duhamel
Province de Québec
MRC PAPINEAU**



QUE le conseil proclame la semaine du 17 au 23 novembre 2025, la Grande semaine des tout-petits, qui se déroulera sous le thème « 10 ans d'ascension et encore tant à gravir! Ensemble, offrons à chaque tout petit les moyens d'atteindre son sommet »;

QUE le conseil autorise à procéder à la levée du drapeau de la Grande semaine des tout-petits devant l'hôtel de ville le 17 novembre 2025 à 10h00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-11-41390

7.10 Encan silencieux – ouverture des soumissions

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Duhamel a procédé à la disposition de certains biens municipaux devenus excédentaires ou inutilisés;

CONSIDÉRANT QUE l'avis d'encan silencieux a été dûment publié selon les règles en vigueur et que les soumissions devaient être déposées au plus tard le 15 septembre 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE les enveloppes contenant les soumissions ont été reçues et ouvertes le 15 septembre 2025 ;

IL EST RÉSOLU

QUE le lot 1, appareil de step par Bodyguard a été vendu pour un montant de 110\$;

QUE le lot 2, module de jeu et le lot 3, module de balançoire n'ont reçu aucune soumission, ils ont été transportés à l'écocentre pour disposition ;

QUE le lot 4, poids Atlas Barbell a été vendu pour un montant de 30\$;

QUE le lot 5, barres pour haltères a été vendu pour un montant de 35\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. DÉPARTEMENT DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 Compte rendu du département

9. DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS & DE L'HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 Compte rendu du département S/O

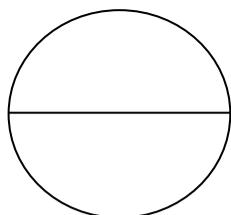
9.2 Entériner l'acceptation de la soumission – moteur barrière garage

CONSIDÉRANT QUE le moteur de la barrière du garage municipal doit être remplacé afin d'assurer son bon fonctionnement ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à une demande de soumissions conformément à la réglementation en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission déposée par PORTE EXITECH, au montant de 9 256.64\$ taxes incluses, a été jugée conforme et avantageuse pour la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la direction a déjà procédé à l'acceptation de cette soumission afin de ne pas retarder les travaux ;



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Duhamel
Province de Québec
MRC PAPINEAU**



IL EST RÉSOLU

QUE le financement de cette dépense sera réparti entre les poste budgétaires 02 32000 522 et 02 33000 522, chacun à hauteur de 50% du montant net de 8 452.54\$;

QUE le conseil entérine l'acceptation de la soumission de PORTE EXITECH pour le remplacement du moteur de la barrière du garage municipal, au coût de 9 256.64\$ taxes incluses conformément aux conditions de ladite soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-11-41392

9.3 Entériner Appel d'offre AOP 2025-06 HM - Location et transport de conteneurs

CONSIDÉRANT QUE le contrat de location et de transport de conteneurs pour le transfert des matières résiduelles et de matériaux secs vient à échéance le 31 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres public AOP 2025-06 HM pour la location et transport de conteneurs nécessaires aux activités et aux besoins des services municipaux ;

IL EST RÉSOLU

QUE le conseil entérine l'appel d'offres public AOP 2025-06 HM – Location et transport de conteneurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. DÉPARTEMENT DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'URBANISME

10.1 Compte rendu du département

2025-11-41393

10.2 Nomination CCU élu

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a mis en place un comité consultatif d'urbanisme (CCU) conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU);

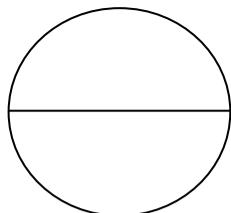
CONSIDÉRANT QUE la composition du CCU doit être revue à la suite des élections municipales afin d'y désigner un membre du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de procéder à la nomination de nouveaux membres au sein du CCU pour assurer le bon fonctionnement du comité;

IL EST RÉSOLU

QUE Monsieur Gilbert Brosseau, conseiller soit nommé à titre de membre conseiller du comité consultatif d'urbanisme pour un mandat de deux ans;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Duhamel
Province de Québec
MRC PAPINEAU**



2025-11-41394

10.3 Nomination membre comité de démolition

CONSIDÉRANT QUE des élections municipales ont eu lieu le 2 novembre 2025 entraînant la mise en place d'un nouveau conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 2023-09 sur la démolition d'immeubles prévoit la création d'un comité chargé de statuer sur les demandes de démolition d'immeubles situés sur le territoire de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE conformément à ce règlement, le comité de démolition doit être composé de membres désignés par le conseil municipal parmi ses élus ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer les membres du comité de démolition pour un an, afin d'assurer la continuité de l'application du règlement 2023-09 ;

IL EST RÉSOLU

QUE le conseil constitue le comité de démolition d'immeubles, conformément au règlement 2023-09, afin d'entendre et de statuer sur les demandes de démolition soumises à la Municipalité ;

QUE le conseil nomme les personnes suivantes pour siéger audit comité :

- Marie-Céline Hébert
- Michel Longtin
- Brigitte Mironchuck

QUE le conseil désigne Marie-Céline Hébert à titre de présidente du comité, et Denise Corneau à titre de substitut conformément aux dispositions du règlement 2023-09.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-11-41395

10.4 Adoption du premier projet de règlement numéro 2025-09, modifiant le règlement sur les dérogations mineures numéro 2023-07, visant à faciliter les procédures administratives pour les coupes de récupération.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté le règlement 2023-07 sur les dérogations mineures ;

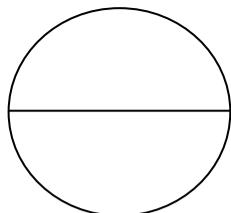
CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun de modifier ce règlement afin de faciliter les procédures administratives relatives aux demandes de coupes de récupération;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement 2025-09 a été rédigé à cet effet ;

IL EST RÉSOLU

QUE le conseil adopte le premier projet du règlement numéro 2025-09, modifiant le règlement sur les dérogations mineures numéro 2023-07, visant à faciliter les procédures administratives pour les coupes de récupération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Duhamel
Province de Québec
MRC PAPINEAU**



2025-11-41396

10.5 Adoption du premier projet de règlement numéro 2025-10, modifiant le règlement du plan d'urbanisme et de développement numéro 2023-02, visant à ajouter la nouvelle zone de conservation numéro 002.4-CN et les nouvelles normes de superficie minimales des lots

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté le règlement 2023-02 ; du plan d'urbanisme et de développement ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun de modifier ce règlement afin d'ajouter la nouvelle zone de conservation numéro 002.4-CN et les nouvelles normes de superficie minimales des lots ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement 2025-10 a été rédigé à cet effet ;

IL EST RÉSOLU

QUE le conseil adopte le premier projet de règlement numéro 2025-10, modifiant le règlement du plan d'urbanisme et de développement numéro 2023-07, visant à ajouter la nouvelle zone de conservation numéro 002.4-CN et les nouvelles normes de superficie minimales des lots

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-11-41397

10.6 Adoption du premier projet de règlement numéro 2025-11, modifiant le règlement du plan d'urbanisme et de développement numéro 2023-02, visant à résérer deux sites de développement résidentiel en conformité avec le schéma d'aménagement de la MRC Papineau

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté le règlement 2023-02 du plan d'urbanisme et de développement ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun de modifier ce règlement afin de résérer deux sites de développement résidentiel en conformité avec le schéma d'aménagement de la MRC Papineau ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement 2025-11 a été rédigé à cet effet ;

IL EST RÉSOLU

QUE le conseil adopte le premier projet de règlement numéro 2025-11, modifiant le règlement du plan d'urbanisme et de développement numéro 2023-02, visant à résérer deux sites de développement résidentiel en conformité avec le schéma d'aménagement de la MRC Papineau, tout en respectant les conditions énumérées dans la résolution 2024-01-20811.

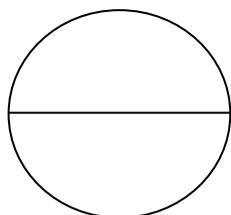
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-11-41398

10.7 Adoption du premier projet de règlement numéro 2025-12, modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 2023-03, sur les pénalités d'abattage d'arbre, les documents à fournir pour une vidange de fosses septiques et certaines dispositions sur les conditions d'émission d'un permis ou certificat.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté le règlement 2023-03 sur les permis et certificats ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun de modifier ce règlement sur les



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Duhamel
Province de Québec
MRC PAPINEAU**



pénalités d'abattage d'arbre, les documents à fournir pour une vidange de fosses septiques et certaines dispositions sur les conditions d'émission d'un permis ou certificat ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement 2025-12 a été rédigé à cet effet ;

IL EST RÉSOLU

QUE le conseil adopte le premier projet de règlement numéro 2025-12, modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 2023-03, sur les pénalités d'abattage d'arbre, les documents à fournir pour une vidange de fosses septiques et certaines dispositions sur les conditions d'émission d'un permis ou certificat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-11-41399

10.8 Adoption du premier projet de règlement numéro 2025-13, modifiant le règlement de zonage numéro 2023-04, visant à créer la zone de conservation numéro 002.4-CN, à régir le contingentement des établissements à caractère érotique ainsi que les normes entourant les résidences de tourisme et modifier l'affectation et les usages de la zone 106-P (devenue 106-M)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté le règlement 2023-04 sur le zonage;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun de modifier ce règlement visant à créer la zone de conservation numéro 002.4-CN, à régir le contingentement des établissements à caractère érotique ainsi que les normes entourant les résidences de tourisme et modifier l'affectation et les usages de la zone 106-P (devenue 106-M);

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement 2025-13 a été rédigé à cet effet ;

IL EST RÉSOLU

QUE le conseil adopte le premier projet de règlement numéro 2025-13, modifiant le règlement de zonage numéro 2023-04, visant à créer la zone de conservation numéro 002.4-CN, à régir le contingentement des établissements à caractère érotique ainsi que les normes entourant les résidences de tourisme et modifier l'affectation et les usages de la zone 106-P (devenue 106-M).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-11-41400

10.9 Adoption du premier projet de règlement numéro 2025-14, modifiant le règlement de zonage numéro 2023-04, visant à permettre les enseignes électroniques et les coupes de récupération

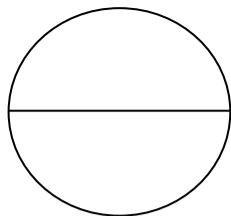
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté le règlement 2023-04 sur le zonage;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun de modifier ce règlement visant à permettre les enseignes électroniques et les coupes de récupération ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement 2025-14 a été rédigé à cet effet ;

IL EST RÉSOLU

QUE le conseil adopte le premier projet de règlement, numéro 2025-14, modifiant le règlement de zonage numéro 2023-04, visant à permettre les enseignes électroniques et les coupes de récupération.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Duhamel
Province de Québec
MRC PAPINEAU**



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-11-41401

10.10 Adoption du premier projet de règlement numéro 2025-15, modifiant le règlement de zonage numéro 2023-04, afin d'ajouter la classe d'usage – Hameau d'hébergement léger- à la classe d'usage C6 – Hébergement touristique et pour modifier les limites des zones 024 et 202-F

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté le règlement 2023-04 sur le zonage

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun de modifier ce règlement visant d'ajouter la classe d'usage – Hameau d'hébergement léger- à la classe d'usage C6 – Hébergement touristique et pour modifier les limites des zones 024 et 202-F;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement 2025-15 a été rédigé à cet effet ;

IL EST RÉSOLU

QUE le conseil adopte le premier projet de règlement numéro 2025-15, modifiant le règlement de zonage numéro 2023-04, afin d'ajouter la classe d'usage – Hameau d'hébergement léger- à la classe d'usage C6 – Hébergement touristique et pour modifier les limites des zones 024 et 202-F.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-11-41402

10.11 Adoption du premier projet de règlement numéro 2025-16, modifiant le règlement de zonage du plan d'urbanisme et de développement durable numéro 2023-04, visant à ajouter des dispositions relatives aux unités d'habitation accessoire

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté le règlement 2023-04 sur le zonage;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun de modifier ce règlement visant à ajouter des dispositions relatives aux unités d'habitation accessoire;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement 2025-16 a été rédigé à cet effet ;

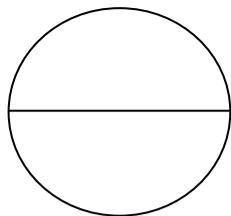
IL EST RÉSOLU

QUE le conseil adopte le premier projet de règlement numéro 2025-16, modifiant le règlement de zonage du plan d'urbanisme et de développement durable numéro 2023-04, visant à ajouter des dispositions relatives aux unités d'habitation accessoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**11. DÉPARTEMENT DES LOISIRS, CULTURE, BIBLIOTHÈQUE ET TOURISME –
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

11.1 Compte rendu du département



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Duhamel
Province de Québec
MRC PAPINEAU**



2025-11-41403

11.2 Financement pour Le Canada en fête – Demande de subvention

CONSIDÉRANT QUE le programme Canada en fête, offert par le gouvernement du Canada, vise à soutenir des activités communautaires qui célèbrent la Saint-Jean-Baptiste (24 juin);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite organiser une activité communautaire gratuite, ouverte au grand public, dans le cadre des festivités du Canada en fête, et ce, le 24 juin 2025;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire soumettre une demande de subvention dans le cadre de ce programme ;

IL EST RÉSOLU

QUE la municipalité de Duhamel autorise le dépôt d'une demande de subvention dans la cadre du programme Canada en fête 2026;

QUE madame Jacinthe Riendeau soit autorisé à signer tous les documents requis pour la préparation, la présentation et le suivi de ladite demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. PÉRIODE DE QUESTIONS AUX CITOYENS (15 minutes)

2025-11-41404

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST RÉSOLU

QUE la séance soit et est levée à 20 H 03

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

David Pharand
Maire

Liette Quenneville
Directrice générale et greffière-très.